



Tournay, le 20/09/2021

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

### **Compte-Rendu de la réunion du 31/01/2022**

Présents : Nicolas DATAS-TAPIE, Serge DUHAU, Laurent FOURCADE, Martine LHEZ, David DESPAUX, Cédric BOURGOIN, Dominique ARNE, Frédéric PORTERES, Jean LIMA, Gisèle GERONIMO, Dominique CHIARABINI, François-Xavier CERREZ, Séverine BRISE, Thibault CHATAIGNER

Excusés : Philippe LACOUME, Pierre LACOSTE, Valérie ROUSSE, Thérèse POURTEAU, Juanita BERTELOOT

Monsieur DATAS-TAPIE présente Thibault CHATAIGNER, ambassadeur du tri recruté le 1<sup>er</sup> décembre 2021 par la CCCVA pour piloter la mise en place de la redevance incitative et animer la politique de maîtrise des déchets. Monsieur DATAS-TAPIE précise que le recrutement bénéficie d'un financement de l'Etat dans le cadre du programme Volontariat Territorial en Administration

#### **Projet Caminarros**

Monsieur DATAS-TAPIE explique le projet Caminarros : parcours reliant les 3 abbayes de l'Escaladieu, de Tournay et de Saint-Server de Rustan, sur chemins communaux existants sur environ 40 km.

Le travail a été engagé avec la Fédération de randonnée pédestre.

Le premier tronçon sera lancé en 2022 sur la liaison entre Bordes et Tournay avec création d'un pont de franchissement à la déchetterie de Tournay, qui pourrait être financé sur des programmes de mobilités douces/programme PVD.

Monsieur DATAS-TAPIE souhaite proposer la création d'un syndicat mixte ouvert associant les 3 EPCI, le CD65, les Maires concernés, HPTÉ et des acteurs privés. Une réunion d'information auprès des Maires concernés sera organisée le 22 février à 18h avec la FFRP.

Les potentiels de ce sentier sont multiples : valorisation du patrimoine naturel et patrimonial des communes, organisation d'une manifestation sportive (marathon, raid nature), colonne vertébrale pour développer les sentiers de randonnées sur le territoire.

Monsieur DATAS-TAPIE précise que des développements sont à l'étude : boucle du lac de l'Arrêt-Darré à la place Marcadiou de Tarbes, boucle jusqu'à l'abbaye de Marciac et liaison de l'Escaladieu au chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

### **Propositions de la commission :**

- Voir la possibilité de créer des boucles locales sur le parcours.
- Opportunité de recenser tous les sentiers de la CCCVA de randonnées et réaliser un topoguide .
- Proposition d'associer la commission tourisme, mais pilotage par la commission environnement. Possibilité d'inscrire le projet dans le CRTE pour faciliter l'accès aux financements publics

### **Redevance incitative : lancement de la facturation « à blanc »**

Monsieur DATAS-TAPIE rappelle la méthodologie et le calendrier de lancement de la facturation à blanc :

- Validation en Bureau le 02/02, présentation en commission Finances le 03/02 puis en conseil communautaire le 10/02.
- Envoi de la facturation à partir de fin février en 5 fois, mise à disposition de ressources en ligne sur le site internet de la CCCVA (FAQ, guide RI)
- RGPD : impossibilité de diffuser les fichiers des personnes aux Maires, nécessité de signer une convention avec les collecteurs pour garantir la protection des données personnelles

### **Remarques de la commission :**

- Sur le courrier, ajouter que la facturation réelle en 2023 sera calculée sur le nombre de sorties du bac OM en 2022.
- Sur le secteur Adour Madiran, il n'est pas possible de modifier le volume du bac au regard de la taille du foyer. Le bac jaune (tri) doit être du même volume que le bac OM.
- Les habitants vont payer la TEOM sur la taxe foncière fin 2022 et la RI début 2023, d'où risque de difficulté et d'acceptabilité : peut-on mettre en place la RI en décalé à partir d'avril 2023 ?
- La CCCVA doit payer les appels de fonds des collecteurs adressés en janvier : comment régler les collecteurs sur le premier trimestre alors que la CCCVA n'a pas de trésorerie ?
- Est-il possible de contraindre les collecteurs aussi à faire des efforts pour diminuer la dépense s'il y a moins de déchets collectés ? Il ne faut pas attendre de baisse avant 2 à 3 ans.
- Pourquoi sur le secteur de Madiran, un foyer peut passer à un bac de 80L et pas sur le secteur du SMECTOM ou du SYMAT ? Sur Adour Madiran, les foyers ayant un bac de 80L paieront la même redevance que ceux qui ont un bac de 120L. Sur le secteur SMECTOM et SYMAT, le minimum est à 120L alors que sur le secteur Adour Madiran il est à 80L.

### **Proposition de calcul de la part fixe de la redevance incitative**

Objectif financier : 1 600 000€, comprenant 1,5 M€ d'appel de fonds des collecteurs et 100 000€ de frais généraux de la CCCVA (2 ETP, communication, frais administratifs)

- Hypothèse 1 : calcul de prix au litre = coût total/volume collecté (nombre de sorties X nombre de bacs et volume)
- Hypothèse 2 : calcul d'un prix fixe (abonnement) + prix au litre X 12 levées
- Hypothèse 3 : tarif unique sur tout le territoire. Intérêt de la solution, basée sur un objectif de solidarité et d'égalité sur tout le territoire. Il faudrait alors harmoniser le service de collecte, par exemple en généralisant l'apport volontaire du tri plutôt que le porte-à-porte

Nécessité d'avoir une communication en accompagnement sur le coût des déchets par rapport aux autres postes de dépenses

Définir une grille de tarifs adaptés aux situations particulières (ex : résidences secondaires, personnes n'ayant pas de bac, propriétaires de maisons abandonnées...)

### **Point d'information sur les biodéchets**

Au 01/01/2024, obligation de collecte à la source de tous les biodéchets. Aucun déchet compostable ne pourra être jeté dans la poubelle des OM, sous peine de pénalité aux collecteurs. La redevance incitative est présentée par l'ADEME comme meilleure solution pour atteindre ces objectifs, en complément de l'installation de composteurs.

### **Point sur les composteurs**

Thibault CHATAIGNER a engagé le suivi des composteurs dans les communes et accompagne les Maires dans l'entretien du compost.

Nécessité de mobiliser des référents par commune.

### **Déchetterie Pouyastruc**

Audit : proposition de retenir le BE INDDIGO pour 8 250€ HT

Communication : validation des panneaux de sensibilisation sur le coût des déchets, sous réserve d'adapter le visuel à chaque déchet + interdiction d'accès aux professionnels et aux habitants hors zone. Slogan : « le déchet qui coûte le moins cher est celui que je ne produis pas »

Madame BRISE informe la commission que le travail sera poursuivi pour formaliser un règlement de la déchetterie de Pouyastruc.

### **Broyeur à végétaux :**

Expérimentation de mise à disposition d'un broyeur à végétaux du SPECTOM à la déchetterie de Pouyastruc à partir du 7 février à raison d'une fois par mois sur 3 mois et pour un montant de 250€ par intervention

Monsieur FOURCADE informe la commission que le SMTD met gratuitement à disposition des communes un broyeur individuel pour les particuliers, via signature d'une convention.

### **Questions diverses**

- Réalisation d'un tableau d'indicateurs de suivi mensuel des déchets produits sur le territoire : OM et déchetterie
- Intervention de Thibault CHATAIGNER à la déchetterie de Pouyastruc pour sensibiliser les usagers, au marché de Tournay début janvier, animations scolaires (collège de Tournay, poulailler à l'école de Dours)
- Rencontres à programmer avec les Maires pour identifier les cas particuliers dans chaque commune, rencontrer les professionnels